



Le Parc du Vercors et Grenoble Alpes Métropole reconnus Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte



Mardi 6 décembre, le **Parc naturel régional du Vercors et Grenoble Alpes Métropole (GAM) signaient la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)***. Michel Vartanian, 1^{er} vice-président du Parc du Vercors et Jérôme Dutroncy, vice-président délégué à l'environnement, l'air, le climat et la biodiversité de la Métropole représentaient les territoires auprès de la Ministre de l'environnement, Ségolène Royal.

Cette convention permet aux communautés de communes du Massif du Vercors, du Vercors, du Pays du Royans et de la Raye de bénéficier d'aides directes sur 3 ans pour financer des projets : réhabilitations énergétiques de bâtiments publics, extension de réseau de chaleur, acquisition de véhicules électriques, étude de faisabilité sur l'éolien...

La convention TEPCV permettra en outre de lancer une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat sur trois de ces communautés de communes (CCMV, CCV, CCPR**), en aidant financièrement les ménages souhaitant réaliser une rénovation énergétique de leur habitation principale. C'est en tout 562 000 euros qui bénéficieront aux territoires aux communautés de communes.

Le syndicat mixte du Parc du Vercors lancera trois actions en collaboration avec Grenoble Alpes Métropole : un dispositif d'autostop organisé avec une signalétique active et connectée, un projet pour encourager le stockage et le séchage du bois de chauffage, une étude et des actions de réduction de la pollution lumineuse.

Cette convention n'aurait pas été possible sans l'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de l'Ademe et de la DREAL qui ont permis la construction d'un projet TEPOS*** commun entre le Vercors et la Métropole. L'aide régionale TEPOS permettra de développer la collaboration avec la Métropole et d'animer l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions à moyen et long terme visant les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

C'est donc une double reconnaissance que viennent ainsi d'obtenir les deux territoires, régionale avec TEPOS et nationale avec TEPCV. La transition énergétique, déjà bien engagée depuis plus de 20 ans sur ces deux territoires, va pouvoir être renforcée.

Plus d'infos :

Emmanuel Jeanjean : chargé de mission énergie & mobilité : emmanuel.jeanjean@pnr-vercors.fr – 06 87 77 20 42

* TEPCV est une reconnaissance ministérielle de l'engagement des territoires dans une démarche de transition énergétique.

** CCMV : Communauté de communes du Massif du Vercors
CCV : Communauté de communes du Vercors
CCPR : Communauté de communes du Pays du Royans

*** TEPOS est une reconnaissance régionale des territoires qui les engagent à produire autant d'énergie qu'ils n'en consomment d'ici 2050.

Photo de la Cérémonie de signature de notre convention TEPCV avec la ministre de l'environnement. Notre convention a été signée en même temps que celle du Pays Voironnais avec le Parc naturel régional de Chartreuse, et celle du Sud Grésivaudan.